



COHÉSION SOCIALE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Piscines en eau de mer

Dans le cadre de la compétence aménagement du territoire, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) a équipé son territoire de piscines en eau de mer.

Situées dans la zone des 300 m de la base nautique de Saint-François et à proximité de la plage du bourg de Sainte-Anne, ces piscines en eau de mer intercommunales offrent un espace de natation sécurisé pour les scolaires et les usagers du territoire.

Le réseau de piscines en eau de mer de la CARL

Les équipements sportifs intercommunaux complètent le réseau de piscines en eau de mer de La Riviera du Levant. Avec un investissement total de 542 757€ et en parallèle aux travaux d'implantations des nouvelles piscines, la Communauté d'Agglomération a procédé à la remise à niveau des piscines en eau de mer existantes de l'Anse Tabarin au Gosier et de la plage à Fifi à la Désirade.

Des piscines pour tous

Pour assurer l'accès et la sécurité de tous les usagers du territoire, les quatre piscines du territoire sont équipées :

- › de chaises de mise à l'eau pour les personnes à mobilités réduites,
- › de gardes corps et de filets de protection,
- › des échelles de bain en acier inox,
- › des bouées de sauvetage (bouée homme à la mer)
- › de panneaux d'information concernant l'accès et le règlement des piscines.

L'accès aux piscines intercommunales est réglementé. Dans le cadre des pouvoirs de police des maires relatif à la surveillance des baignades des maires, les horaires d'ouvertures et de surveillances sont définies par les communes.

En dehors des zones aménagées et des périodes surveillées, La Riviera du Levant et les communes ne pourront être rendues responsables des accidents.



La Riviera du Levant, un territoire dynamique